

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 28 novembre 2007 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Clermont Lévesque et madame Micheline Mathieu.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2007 et de la séance spéciale tenue le 23 octobre 2007
4. Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues les 11 octobre et 20 novembre 2007
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois d'octobre 2007
7. Dépôt de la correspondance
8. Rapport du Comité de transport
9. Commentaires sur la prestation de services en transport
10. Adoption de la structure tarifaire au 1^{er} janvier 2008
11. Tarif pour transport occasionnel à Joliette
12. Service des jours de fêtes pour l'année 2008
13. Gratuité des passages les 24, 25, 31 décembre 2007 et 1^{er} janvier 2008
14. Publicité dans les journaux à l'occasion des Fêtes
15. Publicité dans la Revue – Journée internationale des bénévoles
16. Entretien des locaux du 148, Saint-André
17. Entretien des abribus

18. Entretien du système de climatisation et de chauffage
19. Tourisme des Moulins – Bilan des activités 2007 et prévisions budgétaires 2008
20. CLDEM – Participation financière pour l'année 2008
21. Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté
22. Engagement du coordonnateur en sécurité incendie pour l'année 2008
23. Indexation des salaires
24. Affectation de surplus
25. Adoption des prévisions budgétaires 2008
26. Programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010
27. Commandite - Opération nez rouge
28. Autorisation de paiement – Journal Les Affaires
29. Autorisation de paiement à Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.
30. Report de la séance ordinaire du mois de décembre à 19h30
31. Travaux de rénovation au 148, Saint-André
32. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sur l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau et un projet d'entente intermunicipale sur les cours d'eau
33. Adoption du règlement numéro 113-7 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 15, 16, 17, 23, 24 et le trajet des circuits # 15, 16, 17
34. Adoption du règlement numéro 114-8 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 19A et 35
35. Adoption du règlement numéro 97-18 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre les commerces dans les aires périurbaines
36. Adoption du règlement numéro 97-19 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites et les dispositions relatives à certains îlots déstructurés en zone agricole permanente

37. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-20
38. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-019 et de la Ville de Terrebonne
39. Demande de prolongation de délai pour l'analyse de la conformité du règlement 1001-020 de la Ville de Terrebonne
40. Appui à la MRC de Roussillon – Démantèlement des parcs d'éoliennes
41. Appui à la Ville de Mirabel et à la Table des préfets et élus de la couronne Nord - Prolongement et parachèvement de l'autoroute 13
42. Appui à la Table des préfets et élus de la couronne Nord - Parachèvement de l'autoroute 19
43. Autorisation de signature – Avenant à l'entente de gestion concernant le financement additionnel pour l'amélioration de l'entrepreneursip en région
44. Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé
45. Gestion des cours d'eau
46. Conseil de la culture de Lanaudière
47. Projet Hexagone
48. Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie ltée
49. Table des préfets et élus de la couronne Nord
50. Communauté métropolitaine de Montréal
51. Conférence régionale des élus de Lanaudière
52. Conseil régional de transport de Lanaudière
53. Rapport du Comité d'aménagement
54. Adoption des modalités d'élection du préfet
55. Élection du préfet
56. Autres sujets
57. Période de questions
58. Clôture de la séance

6366-11-07 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6367-11-07 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

6368-11-07 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2007 et de la séance spéciale tenue le 23 octobre 2007

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2007 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 23 octobre 2007 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

ADOPTÉ

6369-11-07 Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues les 11 octobre et 20 novembre 2007

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 11 octobre 2007, soit et est accepté pour dépôt.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 20 novembre 2007, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6370-12-07 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 859 126,10\$ pour le mois de novembre 2007 soit et est acceptée (annexe «Comptes à payer –Novembre 2007»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-078 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 859 126,10\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie

intégrante.

ADOPTÉ

6371-11-07 Liste des chèques émis au mois d'octobre 2007

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2007 pour un montant de 1 379 722,29\$ soit et est approuvée (annexe «Liste des chèques et retraits – Octobre 2007»).

ADOPTÉ

6372-11-07 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «Liste de la correspondance – Novembre 2007»).

ADOPTÉ

6373-11-07 Appui à la MRC des Maskoutains – Entretien des cours d'eau en milieu agricole

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a confié aux MRC la compétence sur les cours d'eau, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs impose des exigences particulières aux MRC pour leurs interventions dans les cours d'eau, dans le cadre de leur compétence;

CONSIDÉRANT QUE ce ministère a développé diverses fiches techniques, particulièrement la fiche technique numéro 19 concernant l'entretien des cours d'eau en milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE ces fiches indiquent les exigences du ministère dans le cadre de l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, compte tenu que les travaux d'aménagement et d'entretien sont assujettis à cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la direction régionale de ce ministère, pour la Montérégie, applique de façon rigoureuse les exigences ainsi établies, particulièrement celles apparaissant à la fiche technique numéro 19;

CONSIDÉRANT QUE, par ailleurs, les directions générales de ce même ministère, pour d'autres régions, n'interprètent pas et n'appliquent pas de la même façon ces mêmes exigences du ministère, au point même de ne pas les appliquer;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a toujours pris les dispositions appropriées pour se conformer adéquatement aux exigences fixées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, particulièrement celles qui apparaissent à la fiche technique numéro 19;

CONSIDÉRANT QUE les interventions faites par la MRC des Maskoutains ont toujours été effectuées dans le respect des règles de l'art;

CONSIDÉRANT QUE l'incohérence constatée d'une direction régionale à une autre, au sein du même ministère, place les autorités de la MRC des Maskoutains dans une situation difficilement explicable face à ses commettants et face à l'ensemble des intervenants concernés;

CONSIDÉRANT QU'il est approprié que les dispositions soient prises par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour assurer que les règles et exigences fixées par son ministère soient appliquées de façon uniforme et cohérente sur l'ensemble du territoire du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 07-10-270 adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Maskoutains lors de sa séance ordinaire tenue le 10 octobre 2007 ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins appuie la MRC des Maskoutains dans la demande faite à madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour que les dispositions appropriées soient prises de manière à ce que les lois, règlements et exigences de son ministère soient interprétées et appliquées de façon adéquate et cohérente par toutes les directions régionales du ministère, le tout au bénéfice non seulement des MRC qui ont compétence en matière de cours d'eau mais également au bénéfice de l'ensemble de la population et des intervenants concernés.

ADOPTÉ

6374-11-07 Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour 2008

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la MRC des Moulins adhère à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2008. La cotisation annuelle de 1 625,14\$ sera imputée au poste budgétaire 2110-494 "*Législation - associations*".

6375-11-07 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

6376-11-07 Adoption de la structure tarifaire au 1^{er} janvier 2008

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE les tarifs pour le transport en commun et le transport adapté soient et sont approuvés à compter du 1^{er} janvier 2008, tels que décrits à l'annexe "A" jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6377-11-07 Tarif pour transport occasionnel à Joliette

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QU'un montant de onze dollars et quatre-vingt-quinze sous (11,95\$) pour le tarif ordinaire et huit dollars et dix sous (8,10\$) pour le tarif réduit, par déplacement, soit exigé pour le transport occasionnel à Joliette, pour l'année 2008.

ADOPTÉ

6378-11-07 Service des jours de fêtes pour l'année 2008

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le service du samedi soit offert pour les jours de fêtes suivants:

1^{er} janvier 2008
2 janvier 2008
21 mars 2008
24 mars 2008
19 mai 2008
24 juin 2008
1^{er} juillet 2008
1 septembre 2008
13 octobre 2008
25 décembre 2008
26 décembre 2008

ADOPTÉ

6379-11-07 Gratuité des passages les 24, 25, 31 décembre 2007 et 1^{er} janvier 2008

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil veulent encourager la promotion de la sécurité sur les routes lors des fêtes de Noël et du Nouvel An;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accorde la gratuité du passage les 24, 25 et 31 décembre 2007 et le 1^{er} janvier 2008 pour tous les départs prévus à l'horaire afin d'assurer la sécurité sur les routes, et ce, tant pour le transport en commun que pour le transport adapté.

ADOPTÉ

6380-11-07 Publicité dans les journaux à l'occasion des Fêtes

CONSIDÉRANT QUE les élus veulent offrir leurs vœux aux usagers du transport en commun et du transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la gratuité est accordée dans les autobus les 24, 25 et 31 décembre 2007 et le 1^{er} janvier 2008 et qu'il y a lieu d'en faire la publicité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans Le Trait d'Union pour un montant de 710,00\$ et La Revue pour un montant de 662,50\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2007-079 émis par le trésorier au montant de 1 372,50\$, poste budgétaire 2190-341, «*Publicité, information*», excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6381-11-07 Publicité dans la Revue – Journée internationale des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE les élus veulent souligner la Journée internationale des bénévoles qui aura lieu le 28 novembre 2007;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le directeur général soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans La Revue pour un montant de 623,28\$, excluant les taxes, pour souligner la Journée internationale des bénévoles.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2007-080 émis par le trésorier au montant de 623,28\$, poste budgétaire 2190-341 «*Publicité, information*», excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6382-11-07 Entretien des locaux du 148, Saint-André

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Roseberry de Gestion Techno Pro, offre ses

services pour l'entretien ménager des locaux situés au 148, rue Saint-André à Terrebonne pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 au tarif de 375,00\$ par mois, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE les services de Gestion Techno Pro soient et sont retenus pour l'entretien ménager des locaux situés au 148, rue Saint-André à Terrebonne pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, au tarif de 375,00\$ par mois, excluant les taxes, le tout conformément à l'offre de services datée du 21 novembre 2007, présentée par monsieur Gilles Roseberry, président de Gestion Techno Pro, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6383-11-07 Entretien des abribus

CONSIDÉRANT l'offre de services de Gestion Techno Pro datée du 7 octobre 2007 pour l'entretien hebdomadaire des vitres des abribus, au tarif de quatre dollars et cinquante sous (4,50\$) l'unité ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Gestion Techno Pro datée du 7 octobre 2007 pour l'entretien mensuel complet des abribus, au tarif de sept dollars (7,00\$) l'unité ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE les services de Gestion Techno Pro soient et sont retenus pour l'entretien des abribus pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 , aux tarifs de quatre dollars et cinquante sous (4,50\$) l'unité, excluant les taxes, pour l'entretien hebdomadaire des vitres des abribus et de sept dollars (7,00\$) l'unité, excluant les taxes, pour l'entretien mensuel complet des abribus, le tout conformément à l'offre de services datée du 7 octobre 2007, présentée par monsieur Gilles Roseberry, président de Gestion Techno Pro, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6384-11-07 Entretien du système de climatisation et de chauffage

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Climatisation Profair inc. datée du 22 novembre 2007, pour l'entretien des équipements de climatisation et de chauffage des locaux situés au 148, rue Saint-André à Terrebonne, pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Climatisation Profair inc. datée du 22 novembre 2007, pour l'entretien des équipements de climatisation et de chauffage des locaux situés au terminus de Terrebonne, pour l'année 2008;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE les services de l'entreprise Climatisation Profair inc. soient et sont retenus pour

l'entretien des équipements de climatisation et de chauffage des locaux situés au 148, rue Saint-André à Terrebonne, pour l'année 2008, au tarif de 90,00\$ par mois, excluant les taxes, tel qu'indiqué dans la proposition datée du 22 novembre 2007 et signée par monsieur André Neveu, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE les services de l'entreprise Climatisation Profair inc. soient et sont retenus pour l'entretien des équipements de climatisation et de chauffage des locaux situés au terminus de Terrebonne, pour l'année 2008, au montant de 90,00\$ par mois\$, excluant les taxes, tel qu'indiqué dans la proposition datée du 22 novembre 2007 et signée par monsieur André Neveu, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6385-11-07 Tourisme des Moulins – Bilan des activités 2007 et prévisions budgétaires 2008

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du bilan des activités 2007 et les prévisions budgétaires 2008 de Tourisme de Moulins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a versé à Tourisme des Moulins la somme de cent vingt mille dollars (120 000,00\$) au cours de l'année 2007;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le bilan des activités 2007 et les prévisions budgétaires 2008 de Tourisme des Moulins soient et sont acceptés pour dépôt.

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à Tourisme des Moulins la somme cent soixante-quatre mille cinq cent dollars (164 500,00\$) en trois (3) versements égaux en mars, juin et septembre 2008.

ADOPTÉ

6386-11-07 CLDEM – Participation financière pour l'année 2008

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 5509-05-05, a autorisé le préfet, monsieur Jean-Marc Robitaille, à signer une entente de gestion en matière de développement local entre la MRC et le Centre local de développement économique des Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 de ladite entente, la MRC s'engage à contribuer au financement du CLDEM et à informer le CLDEM, en novembre de chaque année, du montant de la contribution des municipalités locales et du montant de la contribution gouvernementale estimée pour la prochaine année ;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser au CLDEM un montant de six cent quatre-vingt-dix mille dollars (690 000,00\$) en contribution municipale et de quatre cent quarante-trois mille trois cent vingt-quatre dollars (443 324,00\$) provenant de la contribution gouvernementale pour l'année 2008. Les

déboursés seront faits conformément à l'article 3.1.2.2 de l'entente de gestion en matière de développement local.

ADOPTÉ

6387-11-07 Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté

CONSIDÉRANT les modalités d'application du programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE la contribution financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté sera de 371 028,00\$ sur un budget total de 884 907,00\$, pour l'année financière 2008.

ADOPTÉ

6388-11-07 Engagement du coordonnateur en sécurité incendie pour l'année 2008

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est entré en vigueur le 19 octobre 2005;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé dans le plan d'action du schéma de risques en sécurité incendie à embaucher un coordonnateur;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est engagé monsieur Réal Hévey pour combler le poste de coordonnateur en sécurité incendie conformément au protocole d'entente signé entre le ministère de la Sécurité publique et la MRC Les Moulins concernant la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques pour le territoire de la MRC Les Moulins. L'emploi est offert pour une durée maximale d'un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2008. Le salaire du chargé de projet en sécurité incendie est fixé à 40,37\$ l'heure.

Le document intitulé «Conditions et avantages sociaux du coordonnateur en sécurité incendie» fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6389-11-07 Indexation des salaires

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la grille salariale soit majorée de 2% au 1^{er} janvier 2008.

ADOPTÉ

6390-11-07 Affectation de surplus

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QU'une somme de quatre cent quinze mille huit cent quatre-vingt treize dollars (415 893,00\$), dont trois cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-cinq dollars (371 685,00\$) provenant du surplus accumulé en transport en commun et quarante-quatre mille deux cent huit dollars (44 208,00\$) provenant du surplus accumulé en transport adapté, soit et est affectée aux revenus pour l'exercice 2007.

ADOPTÉ

6391-11-07 Adoption des prévisions budgétaires 2008

CONSIDÉRANT les nouvelles normes de présentation de l'information financière édictées par l'ordre des comptables agréés du Québec et le ministère des Affaires municipales et des Régions concernant le périmètre comptable ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du périmètre comptable oblige à intégrer aux prévisions budgétaires de la MRC, les organismes à but non lucratif ;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2008 pour un total de 17 257 022\$, dont 13 822 651\$ au transport en commun et 884 907 \$ au transport adapté soient et sont adoptées.

QUE le document intitulé «MRC Les Moulins - Prévisions budgétaires 2008» fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit et est autorisé à faire parvenir à chacune des municipalités le montant des quotes-parts respectives indiquées au document susmentionné.

QUE la MRC autorise la consolidation des prévisions budgétaires de Tourisme des Moulins, du CLDE des Moulins et de Transport adapté des Moulins pour l'année 2008.

QUE les prévisions budgétaires consolidées pour l'année 2008 préparées par monsieur Christian Pimparé de la firme Evancic Perreault totalisant un montant de 17 669 728\$ soient et sont acceptées.

QUE les prévisions budgétaires ainsi acceptées, soient transmises au ministère des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉ

6392-11-07 Programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE les dépenses d'immobilisation apparaissant dans le document intitulé «Programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010» soient et sont acceptées.

QUE le document intitulé «MRC Les Moulins - Programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010» fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6393-11-07 Commandite - Opération nez rouge

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil trouvent important d'encourager la

promotion de la sécurité sur les routes durant la période des Fêtes;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de deux cents dollars (200,00\$) à Opération Nez Rouge Des Moulins 2007.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2007-081 émis par le trésorier au montant de 200,00\$, poste budgétaire 2190-341, «*Publicité, information*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6394-11-07 Autorisation de paiement – Journal Les Affaires

CONSIDÉRANT la parution, dans le Journal des Affaires édition du 13 octobre 2007, d'un article relatif à l'apport considérable de la couronne Nord, à la métropole, en raison, notamment, de sa vivacité et de ses performances dans tous les secteurs d'activité;

CONSIDÉRANT QUE Transcontinental Médias S.E.N.C. a fait parvenir à la MRC Les Moulins une facture au montant de mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars et un (1 985,01\$) incluant les taxes, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins pour la parution de l'article susmentionné;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer le paiement de mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars et un (1 985,01\$) incluant les taxes, à Transcontinental Médias S.E.N.C.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2007-082 émis par le trésorier au montant de 1 985,01\$, poste budgétaire 2190-341, «*Publicité, information*», incluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6395-11-07 Autorisation de paiement à Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., par la résolution numéro 5911-08-06, relativement à la préparation du plan profil ainsi que des estimations concernant la relocalisation du Fossé Ménard-Gratton à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins au montant de cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante sous (5 697,50\$) concernant le mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont

Lévesque et résolu unanimement :

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., la somme de cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante sous (5 697,50\$), incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour la préparation du plan profil ainsi que des estimations concernant la relocalisation du Fossé Ménard-Gratton à Terrebonne.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-083 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 697,50\$, poste budgétaire 2610-418, «*Honoraires professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6396-11-07 Report de la séance ordinaire du mois de décembre à 19h30

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE la séance ordinaire du conseil prévue le 11 décembre 2007 à 19h00 soit reportée à 19h30.

ADOPTÉ

6397-11-07 Travaux de rénovation au 148, Saint-André

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation, notamment de plâtrage et de peinture, s'avèrent nécessaires à l'intérieur et à l'extérieur de l'immeuble situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour effectuer lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important de voir à l'entretien de cet immeuble;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de l'entreprise 9106-9989 Québec inc. soient et sont retenus pour effectuer les travaux de réparation, notamment de plâtrage et de peinture, sur l'immeuble situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne pour des montants de deux mille huit cent cinq dollars (2 805,00\$), excluant les taxes, relativement aux travaux intérieurs et de six mille huit cent quatre-vingt-dix dollars (6 890,00\$), excluant les taxes, pour les travaux extérieurs, le tout tel que décrit dans la soumission déposée par monsieur François Désy, en date du 24 novembre 2007, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE les toutes démarches relatives à l'obtention des permis nécessaires à l'exécution desdits travaux soient effectuées par monsieur François Désy.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-084 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 9 695,00\$, poste budgétaire 2190-522 «*Entretien bâtisse*» soit et est

annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6398-11-07 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sur l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau et un projet d'entente intermunicipale sur les cours d'eau

Monsieur Daniel l'Espérance donne avis de motion, dépose un projet de règlement sur l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau et un projet d'entente intermunicipale sur les cours d'eau et demande une dispense de lecture.

6399-11-07 Adoption du règlement numéro 113-7 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 15, 16, 17, 23, 24 et le trajet des circuits # 15, 16, 17

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 113-7 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 15, 16, 17, 23, 24 et le trajet des circuits # 15, 16, 17.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6400-11-07 Adoption du règlement numéro 114-8 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 19A et 35

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 114-8 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 19A et 35.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6401-11-07 Adoption du règlement numéro 97-18 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre les commerces dans les aires périurbaines

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 97-18 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre les commerces dans

les aires périurbaines.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6402-11-07 Adoption du règlement numéro 97-19 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites et les dispositions relatives à certains îlots déstructurés en zone agricole permanente

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 97-19 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites et les dispositions relatives à certains îlots déstructurés en zone agricole permanente.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6403-11-07 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-20

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le conseil tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé, le mardi 15 janvier 2008 à 17h45 au bureau de la MRC Les Moulins situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne.

ADOPTÉ

6404-11-07 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-019 et de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation le règlement numéro 1001-019 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-019 modifiant le règlement de zonage numéro

1001 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

6405-11-07 Demande de prolongation de délai pour l'analyse de la conformité du règlement 1001-020 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-020 modifiant son règlement de zonage numéro 1001;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, la MRC dispose de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement, pour l'approuver s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 239 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, ledit délai de 120 jours n'étant pas expiré, la MRC Les Moulins souhaite obtenir une prolongation de délai;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins demandent à la ministre des Affaires municipales et des Régions, de prolonger le délai de 120 jours imposé par l'article 137.3 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, ledit délai de 120 jours n'étant pas expiré, le tout, conformément à l'article 239 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

ADOPTÉ

6406-11-07 Appui à la MRC de Roussillon – Démantèlement des parcs d'éoliennes

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé, par sa stratégie énergétique 2006-2015, à promouvoir les énergies vertes et a ouvert le territoire québécois à l'usage de l'énergie éolienne;

CONSIDÉRANT QUE le second appel d'offres lancé par Hydro-Québec vise la réalisation de projets de parcs d'éoliennes totalisant 2000 MW en puissance installée sur l'ensemble du territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de Roussillon offre un réel potentiel pour l'implantation de parcs d'éoliennes;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une forme d'énergie nouvelle et qu'une grande part d'incertitudes demeure face à sa viabilité et sa durabilité;

CONSIDÉRANT QUE le démantèlement des parcs d'éoliennes est sous la

responsabilité des promoteurs tel qu'inscrit dans les certificats d'autorisation délivrés par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a inclus, dans les conditions de l'appel d'offres, le dépôt d'une preuve à l'effet que les promoteurs disposent du financement adéquat pour assumer la totalité des frais du démantèlement;

CONSIDÉRANT QUE ce processus n'est pas à l'abri d'éventuelles faillites des promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE les MRC n'ont aucun pouvoir habilitant à l'égard de l'exigence de garanties financières pour le démantèlement des parcs d'éoliennes;

CONSIDÉRANT QUE les parcs d'éoliennes seraient réalisés à même les propriétés des citoyens de la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Roussillon dans son souhait afin que les coûts de démantèlement ne soient pas assumés par ses citoyens, que ce soit directement ou par le biais des budgets municipaux ou régionaux et qu'elle ne désire pas hypothéquer son développement futur par des éoliennes présentes sur son territoire mais non fonctionnelles;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de consultation relativement au schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon a recommandé au conseil de sa MRC de demander à Hydro-Québec et au gouvernement du Québec de voir au démantèlement des parcs d'éoliennes en cas d'incapacité des promoteurs;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la demande de la MRC de Roussillon auprès d'Hydro-Québec et du gouvernement du Québec de s'engager à prendre en charge le démantèlement des parcs d'éoliennes en cas d'incapacité des promoteurs.

ADOPTÉ

6407-11-07 Appui à la Ville de Mirabel et à la Table des préfets et élus de la couronne Nord - Prolongement et parachèvement de l'autoroute 13

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Mirabel, lors de sa séance du 13 août 2007, a adopté la résolution n° 571-08-2007 demandant au ministère des Transports du Québec de réaliser le parachèvement de l'autoroute 13;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord de Montréal a appuyé, lors de sa réunion tenue le 12 septembre 2007, la demande formulée par le Conseil de la ville de Mirabel (résolution 571-08-2007) à l'effet de demander au ministère des Transports du Québec de réaliser le parachèvement de l'autoroute 13;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement et le parachèvement de l'autoroute 13 permettraient d'améliorer, à moyen et long terme, l'attractivité et la compétitivité de

l'ensemble des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal, et plus particulièrement de celles situées au nord du territoire de la Communauté;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins appuie la demande formulée par le conseil de la Ville de Mirabel (résolution n° 571-08-2007) adoptée lors de sa séance du 13 août 2007, à l'effet de demander au ministère des Transports de réaliser sans délai le parachèvement de l'autoroute 13 ou, à défaut d'en prévoir le parachèvement complet, de la prolonger jusqu'à l'intersection de la rue Saint-Jacques à Mirabel.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- Madame Julie Boulet, ministre des Transports;
- Monsieur David Whissell, député du comté d'Argenteuil, ministre du Travail et ministre responsable des régions des Laurentides, de Lanaudière et de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Monsieur François Desrochers, député du comté de Mirabel;
- Monsieur Jean-François Therrien, député du comté de Terrebonne;
- Madame Ginette Grandmont, députée du comté de Masson;
- Monsieur Charles Dubuc, conseiller aux dossiers métropolitains, Table des préfets et élus de la couronne Nord de Montréal;
- Aux préfets et élus des MRC de la couronne Nord de Montréal :
 - Madame Chantal Deschamps, préfète de la MRC de L'Assomption et mairesse de Repentigny;
 - Monsieur Claude Carignan, représentant des MRC de Deux-Montagnes et de Mirabel à la communauté métropolitaine de Montréal et maire de Saint-Eustache;
 - Monsieur Paul Larocque, préfet de la MRC Thérèse-De Blainville et maire de Bois-des-Filion;
 - Monsieur Yvan Patry, préfet de la MRC de Deux-Montagnes et maire d'Oka;
 - Monsieur Hubert Meilleur, préfet de la MRC de Mirabel et maire de Mirabel;

ADOPTÉ

6408-11-07

Appui à la Table des préfets et élus de la couronne Nord - Parachèvement de l'autoroute 19

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la couronne Nord de Montréal connaissent une croissance économique et démographique continue et ce, depuis plusieurs années et que les études démographiques tendent à démontrer qu'une telle situation devrait encore se poursuivre pour plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'il y a quelques années, le ministère des Transports du Québec avait complété la construction de la route 335 entre le boulevard Dagenais à Laval et la route 344;

CONSIDÉRANT QUE la circulation routière actuelle à l'intersection des routes 335

et 344 sur le territoire de la Ville de Bois-des-Filion est de plus en plus lourde et crée des bouchons de circulation qui constituent un danger et une nuisance pour les usagers de ces routes et pour la population environnante;

CONSIDÉRANT QUE lors de la planification du réseau routier supérieur de la région métropolitaine de Montréal, le ministère des transports du Québec avait prévu l'aménagement de l'autoroute 19 et ce, jusqu'à l'autoroute 640 (dans une première phase);

CONSIDÉRANT QUE le parachèvement de l'autoroute 19 entre le boulevard Dagenais à Laval et l'autoroute 640, permettrait de drainer la circulation vers l'autoroute 640, faisant en sorte que l'intersection des routes 335 et 344 ne serve qu'à des fins de circulation locale;

CONSIDÉRANT QUE le parachèvement de l'autoroute 19 permettrait aussi d'améliorer l'attractivité et la compétitivité de l'ensemble des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal et plus particulièrement de celles situées au nord du territoire de la Communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord, lors de sa séance du 12 septembre 2007, a adopté une résolution demandant au ministère des Transports de réaliser sans délai le parachèvement de l'autoroute 19 entre le boulevard Dagenais à Laval et l'autoroute 640 sur la couronne Nord de Montréal.

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins appuie la demande formulée par la Table des préfets et élus de la couronne Nord de Montréal, à l'effet de demander au ministère des Transports de réaliser sans délai le parachèvement de l'autoroute 19 entre le boulevard Dagenais à Laval et l'autoroute 640 sur la couronne Nord de Montréal.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- Madame Julie Boulet, ministre des Transports;
- Monsieur David Whissell, député du comté d'Argenteuil, ministre du Travail et ministre responsable des régions des Laurentides, de Lanaudière et de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Monsieur Gilles Vaillancourt, maire de Laval;
- Monsieur Jean-François Therrien, député du comté de Terrebonne;
- Madame Ginette Grandmont, députée du comté de Masson;
- Monsieur Charles Dubuc, conseiller aux dossiers métropolitains, Table des préfets et élus de la couronne Nord de Montréal;
- Aux préfets et élus des MRC de la couronne Nord de Montréal :
 - Madame Chantal Deschamps, préfète de la MRC de L'Assomption et mairesse de Repentigny;
 - Monsieur Claude Carignan, représentant des MRC de Deux-Montagnes et de Mirabel à la communauté métropolitaine de Montréal et maire de Saint-Eustache;

- Monsieur Paul Larocque, préfet de la MRC Thérèse-De Blainville et maire de Bois-des-Filion;
- Monsieur Yvan Patry, préfet de la MRC de Deux-Montagnes et maire d'Oka;
- Monsieur Hubert Meilleur, préfet de la MRC de Mirabel et maire de Mirabel;

ADOPTÉ

6409-11-07 Autorisation de signature – Avenant à l’entente de gestion concernant le financement additionnel pour l’amélioration de l’entrepreneurship en région

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 5509-05-05, a autorisé le préfet, monsieur Jean-Marc Robitaille, à signer une entente de gestion en matière de développement local entre la MRC et le Centre local de développement économique des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du développement économique, de l’Innovation et de l’Exportation a informé la MRC les Moulins à l’effet que le Centre local de développement économique des Moulins bénéficiera, à partir de 2007-2008, de fonds additionnels de 46 098,00\$ visant à soutenir les jeunes entrepreneurs dans le cadre du programme *Soutien à des projets d’entreprises en démarrage* et qu’un avenant à l’entente de gestion nous est en conséquence soumis pour signature ;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préfet, monsieur Jean-Marc Robitaille, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, l’avenant à l’entente de gestion en matière de développement local entre la MRC et le Centre local de développement économique des Moulins concernant le financement additionnel pour l’amélioration de l’entrepreneurship en région.

ADOPTÉ

Refonte du schéma d’aménagement et de développement révisé

L’aménagiste fait rapport aux membres du conseil de l’état d’avancement de la refonte en se basant sur les discussions des rencontres du comité administratif du 11 octobre et du 20 novembre 2007 ainsi que du comité d’urbanisme régional (CUR) du 26 octobre et du 16 novembre 2007.

6410-11-07 Gestion des cours d’eau

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l’égard de la gestion des cours d’eau depuis l’entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 6132-03-07 et 6312-09-07, les membres du conseil de la MRC Les Moulins, ont mandaté Groupe Benoît inc. pour effectuer les travaux de nettoyage du lit de la rivière Mascouche et la stabilisation du talus suite au glissement de terrain du 3513, rue Jean-Talon à Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE le groupe Benoît inc. a demandé à la MRC de remplacer la retenue contractuelle représentant 5% de la valeur totale du contrat par un cautionnement

d'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2338 du Code civil du Québec prévoit la possibilité de donner des garanties alternatives à une obligation ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent de remplacer la retenue contractuelle représentant 5% de la valeur totale du contrat par un cautionnement d'entretien, dans le cadre du mandat octroyé à Groupe Benoît inc. pour effectuer les travaux de nettoyage du lit de la rivière Mascouche et la stabilisation du talus suite au glissement de terrain du 3513, rue Jean-Talon à Mascouche, conformément à l'article 2338 du Code civil du Québec.

ADOPTÉ

Conseil de la culture de Lanaudière

Madame Marie-Josée Beupré, informe les membres du conseil des discussions tenues lors du dernier conseil d'administration.

Projet Hexagone

Madame Marie-Josée Beupré, informe les membres du conseil des prochaines activités.

Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie ltée

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'ordre du jour de la rencontre du 21 novembre 2007.

Table des préfets et élus de la couronne Nord

Monsieur Jean-Marc Robitaille informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la dernière rencontre de la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

Pour information.

Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille résume les discussions tenues lors des dernières rencontres.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Monsieur Richard Marcotte informe les membres du conseil des délibérations tenues lors des dernières rencontres.

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors des dernières rencontres du conseil d'administration et du conseil exécutif.

La séance ordinaire du conseil d'administration du CRTL prévue le 17 octobre 2007 a été annulée.

6411-11-07 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6412-11-07 Adoption des modalités d'élection du préfet

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit procéder à l'élection du préfet, conformément aux articles 210.24 à 210.29 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les modalités et procédures d'élection;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE les modalités et procédures suivantes soient appliquées pour l'élection du préfet:

- 1) QU'une période de mise en candidature soit permise avant le vote du scrutin secret.
- 2) QUE le scrutin se tienne à l'aide de bulletins de vote spécialement prévus à cette fin.

ADOPTÉ

6413-11-07 Élection du préfet

CONSIDÉRANT les modalités d'élection adoptées par le conseil et contenues dans la résolution numéro 6411-11-07;

MISE EN NOMINATION

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, soit mis en nomination pour le poste de préfet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier demande à monsieur Jean-Marc Robitaille s'il accepte la mise en nomination au poste de préfet. Monsieur Jean-Marc Robitaille accepte.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Marc Robitaille a accepté de briguer les suffrages au poste de préfet.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a remis et recueilli les bulletins de vote;

Je, soussigné, DANIEL PILON, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, certifie sous mon serment d'office qu'après le premier tour de scrutin, le résultat est:

Sept (7) bulletins de vote en faveur de monsieur Jean-Marc Robitaille.

EN CONSÉQUENCE, je déclare, monsieur Jean-Marc Robitaille élu au poste de préfet de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

Daniel Pilon
Directeur général et secrétaire-trésorier

ASSERMENTATION DU PRÉFET

JE, soussigné, monsieur Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, affirme solennellement que je remplirai avec honnêteté les devoirs de la charge de préfet au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

(Signature de préfet)

Assermenté devant moi à Terrebonne, Québec, ce 28 novembre 2007.

Daniel Pilon, secrétaire-trésorier

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public à compter de 19 h 20. Monsieur Jacques Caron, citoyen de l'Île Saint-Jean à Terrebonne, questionne le conseil. Il demande si la résolution relative au tarif pour transport occasionnel à Joliette, adoptée ce soir par le conseil, concerne uniquement les demandes spéciales et si l'augmentation de 1,9% est déjà incluse. Il interroge le conseil relativement à un programme gouvernemental qui oblige la MRC à contribuer. Il s'informe sur les modifications au niveau des circuits numéros 19A et 35. Il demande si les félicitations reçues par la MRC concernent les circuits internes ou externes. Il se renseigne sur le nombre de cases de stationnement incitatif. Il vérifie si le petit chemin récemment asphalté au terminus est bien déneigé. Enfin, il s'informe afin de savoir pour quand le nouveau pont de Terrebonne est prévu.

6414-11-07 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier